

FIL ROSE MÉDOC CHALLENGE

Règlement général

Préambule

Chaque année, à l'occasion d'Octobre Rose, des communes, des associations, des entreprises, des établissements de santé et de nombreux bénévoles se mobilisent partout en Médoc pour favoriser la sensibilisation au dépistage du cancer du sein et témoigner de leur solidarité envers les femmes touchées par un cancer.

Ces initiatives, toutes différentes, constituent une richesse pour notre territoire.

Le **Fil Rose Médoc Challenge** est né de la volonté de les relier sans jamais les remplacer.

Porté par **Rose Médoc Association**, il offre un cadre commun permettant de rendre visible l'ensemble des manifestations organisées pendant Octobre Rose, de faciliter la participation du public et de renforcer la solidarité à l'échelle du territoire.

Chaque commune, chaque association et chaque partenaire conserve son identité, son autonomie et son mode d'organisation. Le Fil Rose Médoc Challenge agit comme un lien entre toutes ces initiatives afin qu'elles participent ensemble à une dynamique collective.

Cette mobilisation poursuit quatre ambitions complémentaires :

- sensibiliser le plus grand nombre à l'importance du dépistage organisé du cancer du sein
- promouvoir plus largement la santé des femmes
- permettre à chaque femme touchée par un cancer de connaître les ressources d'accompagnement de proximité proposées sur le territoire
- soutenir à la fois les actions d'accompagnement menées par Rose Médoc Association et des projets de recherche ou d'innovation répondant aux besoins des femmes concernées.

Le présent règlement a pour objet de définir le fonctionnement du Fil Rose Médoc Challenge ainsi que les engagements respectifs de Rose Médoc Association, des organisateurs partenaires et des participants.

ARTICLE 1 – Objet

Le Fil Rose Médoc Challenge est une mobilisation territoriale organisée tout au long du mois d'octobre.

Il réunit autour d'un même élan de solidarité :

- les communes
- les associations
- les entreprises
- les établissements de santé
- les citoyens

Le Fil Rose Médoc Challenge n'est ni une compétition sportive ni une épreuve chronométrée.

Il constitue une démarche collective permettant à chacun de participer, à son rythme, à la sensibilisation, à la prévention et au soutien des femmes touchées par un cancer.

ARTICLE 2 – Les acteurs du Fil Rose Médoc Challenge

Le Fil Rose Médoc Challenge est coordonné par **Rose Médoc Association**, qui assure notamment :

- la gestion de la plateforme d'inscription
- la coordination générale du dispositif
- la communication territoriale
- la création des supports de communication communs
- la mise à disposition des dossards personnalisés
- la mise à disposition de visuels numériques destinés au partage sur les réseaux sociaux
- la coordination des partenariats territoriaux

Les communes, associations et autres partenaires demeurent organisateurs de leurs propres manifestations.

Ils conservent leur liberté d'organisation dans le respect du présent règlement.

ARTICLE 3 – Les modalités de participation

Le Fil Rose Médoc Challenge propose deux modalités de participation complémentaires : le **Challenge connecté** et les **manifestations en présentiel**. Toutes deux contribuent à une mobilisation territoriale unique.

1. Le Challenge connecté

Chaque participant peut :

- choisir librement la commune qu'il souhaite soutenir
- s'inscrire sur la plateforme officielle du Fil Rose Médoc Challenge
- télécharger un dossard personnalisé mentionnant la commune soutenue, l'activité choisie ainsi que la mention « **Challenge connecté** »
- réaliser l'activité physique de son choix (marche, course, randonnée vélo, surf ou toute autre activité), où qu'il se trouve en Médoc, en France ou à l'étranger
- déclarer, après chaque activité, sa participation sur la plateforme et, lorsque cela est applicable, le nombre de kilomètres parcourus
- renouveler cette démarche autant de fois qu'il le souhaite pendant toute la durée du Fil Rose Médoc Challenge, du **1er au 31 octobre**
- partager sa mobilisation sur ses réseaux sociaux grâce aux visuels mis à disposition.

Aucune distance minimale n'est imposée.

2. Les manifestations en présentiel

Les communes, associations ou partenaires peuvent organiser une ou plusieurs manifestations durant le mois d'octobre : marche, course, randonnée cycliste, animation sportive, conférence, atelier, événement convivial ou toute autre action entrant dans l'esprit du Fil Rose Médoc Challenge.

Les participants peuvent :

- s'inscrire en ligne via la plateforme officielle lorsque l'organisateur a choisi cette modalité
- télécharger un dossard personnalisé mentionnant la commune organisatrice, l'activité choisie
- ou s'inscrire directement sur place auprès de l'organisateur, selon les modalités qu'il aura définies.

Les inscriptions réalisées directement sur place demeurent sous la responsabilité de l'organisateur local.

Les communes et organisateurs partenaires restent libres de proposer, en complément des inscriptions réalisées via la plateforme, une inscription sur place avec règlement en espèces ou par tout autre moyen de paiement qu'ils auront choisi.

3. La plateforme officielle

La plateforme officielle constitue le point de rassemblement numérique de l'ensemble des initiatives du Fil Rose Médoc Challenge.

Elle permet notamment :

- de découvrir toutes les manifestations organisées dans les communes participantes
- de s'inscrire au Challenge connecté ou aux manifestations en présentiel proposées par les organisateurs partenaires
- de télécharger un dossard personnalisé adapté au mode de participation choisi
- de déclarer les activités réalisées et, lorsque cela est applicable, les kilomètres parcourus tout au long du mois d'octobre
- de partager sa mobilisation grâce aux visuels mis à disposition.

La plateforme présente en temps réel le **baromètre de la mobilisation du Médoc**, comprenant notamment :

- le nombre de communes engagées dans le Fil Rose Médoc Challenge
- le nombre de manifestations référencées
- le nombre total de participants mobilisés
- le nombre total de kilomètres solidaires parcourus
- le montant total des participations solidaires collectées via la plateforme

- le montant global des fonds collectés dans le cadre du Fil Rose Médoc Challenge, incluant les sommes reversées par les communes et organisateurs partenaires.

Afin de valoriser l'engagement des participants, la plateforme met en lumière les **dix plus grandes distances solidaires** réalisées dans le cadre du Challenge connecté, en indiquant la commune soutenue par chaque participant.

Cette présentation a uniquement pour vocation de valoriser les mobilisations individuelles et ne constitue pas un classement sportif.

Aucun classement des communes n'est établi.

Le Fil Rose Médoc Challenge repose sur la coopération entre les territoires. Chaque commune contribue, à son échelle, à une mobilisation collective dont la réussite se mesure à l'engagement de l'ensemble du Médoc et non à la performance d'un territoire par rapport à un autre.

Chaque commune partenaire peut, sur simple demande auprès de Rose Médoc Association, obtenir un bilan de sa mobilisation comprenant notamment :

- le nombre de participants inscrits en son nom via la plateforme ;
- le montant des participations solidaires enregistrées pour sa commune ;
- les kilomètres solidaires réalisés et associés à sa commune, lorsque cette donnée est disponible.

Ces informations lui permettent de valoriser localement l'engagement de ses habitants et de ses partenaires.

À l'issue de leur(s) manifestation(s), les communes et organisateurs partenaires peuvent communiquer à Rose Médoc Association le montant des fonds qu'ils souhaitent reverser dans le cadre du Fil Rose Médoc Challenge.

Ces sommes sont intégrées au baromètre général de la mobilisation territoriale afin de refléter l'engagement collectif de l'ensemble des acteurs du Médoc.

ARTICLE 4 – Les engagements de Rose Médoc Association

Rose Médoc Association assure la coordination générale du Fil Rose Médoc Challenge et met à la disposition des communes, associations et partenaires un ensemble d'outils destinés à faciliter leur participation.

À ce titre, elle s'engage notamment à :

- assurer la gestion de la plateforme officielle du Fil Rose Médoc Challenge
- référencer et promouvoir les manifestations organisées sur le territoire
- mettre à disposition un système d'inscription en ligne pour les organisateurs qui souhaitent l'utiliser
- créer et diffuser les supports de communication communs (affiches, visuels numériques, réseaux sociaux, communiqués, etc.)
- fournir les dossards personnalisés correspondant au mode de participation choisi (Challenge connecté ou Présentiel)
- accompagner les communes et les partenaires dans la communication de leur manifestation
- mettre à disposition, pour les communes qui le souhaitent, des tee-shirts personnalisés intégrant leur identité visuelle et celle du Fil Rose Médoc Challenge

Les tee-shirts peuvent être financés par la commune organisatrice, par une association partenaire ou par un ou plusieurs sponsors locaux souhaitant s'associer à la manifestation.

Rose Médoc Association peut accompagner les organisateurs dans la recherche de partenaires ou de sponsors susceptibles de soutenir financièrement ce projet territorial.

D'une manière générale, Rose Médoc Association agit comme facilitateur afin de permettre aux communes, associations et partenaires de rejoindre le Fil Rose Médoc Challenge dans les meilleures conditions, tout en conservant leur identité et leur autonomie d'organisation.

ARTICLE 5 – Présence de Rose Médoc Association

Rose Médoc Association met tout en œuvre pour être présente lors des manifestations organisées dans le cadre du Fil Rose Médoc Challenge.

Toutefois, Rose Médoc est avant tout une **association de patientes**. Ses bénévoles sont, pour beaucoup, des femmes touchées par la maladie. Leur état de santé peut conduire l'association à adapter sa présence sur certaines manifestations.

Les organisateurs reconnaissent cette réalité et comprennent que la présence de Rose Médoc ne peut être garantie sur l'ensemble des événements.

La réussite du Fil Rose Médoc Challenge ne dépend pas de la présence de Rose Médoc à chaque événement. mais repose avant tout sur l'engagement des communes et des organisateurs partenaires, qui font vivre cette mobilisation sur leur territoire, avec l'accompagnement de Rose Médoc Association.

ARTICLE 6 – Les engagements des organisateurs partenaires

Les communes, associations ou partenaires organisant une manifestation demeurent responsables :

- de leur organisation
- des autorisations administratives nécessaires
- des dispositifs de sécurité
- des assurances obligatoires
- de l'encadrement de leur manifestation

Ils demeurent libres de définir les modalités pratiques de leur événement, dès lors qu'elles respectent les valeurs portées par le Fil Rose Médoc Challenge.

ARTICLE 7 – Les engagements des participants

Chaque participant prend part au Fil Rose Médoc Challenge sous sa propre responsabilité.

Dans le cadre du Challenge connecté, chaque participant est responsable de son état de santé, du choix de son activité et des assurances nécessaires à sa pratique.

Dans le cadre d'une manifestation en présentiel, chaque participant s'engage à respecter les consignes données par l'organisateur.

ARTICLE 8 – Participation solidaire et affectation des fonds

Une participation solidaire est demandée pour toute inscription réalisée sur la plateforme officielle.

Son montant est fixé chaque année par Rose Médoc Association.

Cette participation permet de financer l'organisation du Fil Rose Médoc Challenge ainsi que les missions d'intérêt général de Rose Médoc Association.

Rose Médoc Association s'engage à consacrer :

- **80 %** des participations solidaires collectées via la plateforme au financement de ses actions d'accompagnement des femmes touchées par un cancer en Médoc
- **20 %** au soutien de programmes de recherche ou d'innovation sélectionnés par l'association en fonction des besoins identifiés sur le territoire et de leur intérêt pour les femmes concernées.

Chaque année, Rose Médoc Association présentera aux communes et partenaires un bilan précisant les montants reversés ainsi que les projets soutenus.

Les recettes directement collectées par les communes ou les organisateurs partenaires (inscriptions sur place, buvettes, tombolas, repas, ventes diverses ou toute autre recette liée à leur manifestation) demeurent sous leur responsabilité.

Chaque organisateur reste libre de leur affectation et peut choisir de reverser tout ou partie de ces recettes à Rose Médoc Association, à un autre organisme ou à tout autre projet conforme à ses propres décisions.

ARTICLE 9 – Droit à l'image

Dans le cadre du Fil Rose Médoc Challenge, des photographies et vidéos peuvent être réalisées afin de rendre compte de la mobilisation, de valoriser les initiatives des communes partenaires et de promouvoir les actions de Rose Médoc Association.

Sauf opposition expresse du participant, de son représentant légal lorsqu'il est mineur, ou de l'organisateur concerné, Rose Médoc Association est autorisée à utiliser ces images sur tout support de communication (site internet, réseaux sociaux, presse, publications, vidéos, expositions ou tout autre support institutionnel), sans limitation de durée liée à la promotion du Fil Rose Médoc Challenge et des missions de l'association.

Toute demande d'opposition ou de retrait peut être adressée à contact@fil-rose-medoc-challenge.fr. Rose Médoc Association s'engage à examiner chaque demande dans les meilleurs délais, dans le respect des contraintes techniques et des publications déjà diffusées.

ARTICLE 10 – Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre des inscriptions sont traitées par Rose Médoc Association afin d'assurer l'organisation du Fil Rose Médoc Challenge, la gestion des inscriptions, le suivi des participants ainsi que la communication relative à l'événement.

Les inscriptions réalisées via la plateforme officielle sont gérées par le prestataire technique **Le-Sportif.com**, qui intervient conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les modalités de traitement, de conservation et de protection des données personnelles sont consultables dans la politique de confidentialité de la plateforme :

https://www.le-sportif.com/Company/PrivacyPolicy_GRDP_RGPD.aspx

Les participants disposent des droits prévus par le RGPD, notamment les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de leurs données personnelles.

Pour toute demande concernant les traitements réalisés par Rose Médoc Association, les participants peuvent contacter :

Rose Médoc Association

La Parenthèse

42 rue Jean-Jacques Rousseau

33340 Lesparre-Médoc

Courriel : contact@fil-rose-medoc-challenge.fr

ARTICLE 11 – Modification, suspension ou annulation

Rose Médoc Association se réserve le droit de modifier le présent règlement ou d'adapter les modalités d'organisation du Fil Rose Médoc Challenge si des circonstances exceptionnelles, des impératifs de sécurité, un cas de force majeure ou tout autre événement indépendant de sa volonté l'exigent.

En cas d'annulation du Fil Rose Médoc Challenge, Rose Médoc Association informera dans les meilleurs délais les communes partenaires, les organisateurs et les participants des mesures mises en œuvre.

Les organisateurs partenaires demeurent responsables des décisions relatives au maintien, au report ou à l'annulation de leur propre manifestation, sous réserve du respect de la réglementation applicable.

ARTICLE 12 – Acceptation du règlement

L'inscription au Fil Rose Médoc Challenge, qu'elle soit réalisée en ligne ou directement auprès d'un organisateur partenaire, emporte l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

En rejoignant le Fil Rose Médoc Challenge, chaque participant, chaque organisateur partenaire et chaque commune adhèrent à une démarche collective fondée sur la solidarité, le respect, la prévention et la coopération territoriale.

Ensemble, ils contribuent à faire du Médoc un territoire mobilisé aux côtés des femmes touchées par un cancer.

Face au cancer, préserver l'élan de vie.